



MAIRIE DE CURIS-AU-MONT-D'OR

FICHE TARIFS 2016-2017

RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Participation des familles pour l'année scolaire 2016-2017

GARDERIE PERISCOLAIRE

En fonction du quotient familial de la CAF des familles, la participation demandée se fera en fonction des trois tranches définies ci-dessous. **L'attestation de la CAF avec l'inscription du quotient familial est obligatoire.**

| QF CAF | inférieur à 800 | de 801 à 1 300 | supérieur à 1 301 |
|---------------|-----------------|----------------|-------------------|
| Tarif horaire | 1,68€ | 2,16€ | 2,68€ |

La facturation sera calculée sur le temps réel de présence de l'enfant par tranche de 15 minutes, avec un minimum de facturation de 30 minutes par jour (matin ou soir). Si un retard est constaté à partir de 18h30, une demi-heure supplémentaire sera facturée.

Garderie du mercredi : forfait de 4 € de 11h30 à 12h30 (sans repas).

RESTAURANT SCOLAIRE

| | |
|--------------------|-------|
| Tarif normal | 4,58€ |
| Repas occasionnel | 4,85€ |
| Repas exceptionnel | 6,00€ |

TAP

Forfait annuel pour les 3 séances hebdomadaires : 75 euros
Forfait pour 3 enfants d'une même famille : 180 euros au lieu de 225 euros

Nous vous rappelons que le Trésor Public de Neuville peut vous accorder des modalités de paiement et qu'en cas de difficultés financières le Centre Communal d'Action Sociale de Curis peut vous aider. Pour prendre contact avec le CCAS, merci de passer votre demande au secrétariat de la mairie.

Approuvé en Conseil Municipal le 27 mai 2016

Le Maire,

P.GOUVERNEYRE